

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR EN CAS DE NON SIGNATURE DU CERFA DE
DEMANDE MDPH PAR L'UN DES PARENTS**

Je soussigné(e), (Prénom, NOM)

Responsable légal(e) de l'enfant (Prénom, NOM) :

Né(e) le (Date de naissance de l'enfant):

Atteste sur l'honneur (*veuillez cocher la case correspondante à votre situation*) :

- Etre dans **l'impossibilité d'avoir un contact** avec le second parent de l'enfant susnommé malgré notre autorité parentale partagée, l'empêchant de signer le(s) document(s) demandé(s) par les services de la MDPH de l'Eure.
- Que **l'autre parent est d'accord** avec la demande que j'adresse à la MDPH de l'Eure pour notre enfant.
- Etre le **seul titulaire de l'autorité parentale** de l'enfant susnommé (*Dans ce cas, il convient de transmettre à la MDPH de l'Eure un justificatif*).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Lieu et date :

Signature

Pour rappel, le faux et l'usage de faux sont interdits par l'article 441-1 du code pénal, disposant que : "*Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.*"

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende."